

## Guide d'installation pour Vinyle Hybrid

### FR

#### Notice de pose

Les revêtements de sol HYBRID (THE H SERIES) WAW avec ou sans sous-couche acoustique intégrée sont installés en pose flottante par emboîtement.

Les revêtements de sol avec une sous-couche acoustique intégrée n'ont pas vocation à être collés et ne devront pas être exposés à l'ensoleillement.

Pour les revêtements de sol sans sous-couche intégrée, une sous-couche acoustique adaptée pourra être interposée entre le support et le revêtement (demander conseil à votre fournisseur).

#### Principe

Les supports neufs admis seront ceux décrits dans la norme NF DTU 53.12 comprenant notamment une chape à base de liants hydrauliques, chape fluide à base de ciment (sous Avis Technique ou DTA), les panneaux en bois cloués ou vissés et les planchers chauffants à eau chaude.
Ne jamais poser sur un support ayant des remontées d'humidités.
Dans le cas contraire, des dispositions doivent être prise pour assurer la protection de l'ouvrage en accord avec la norme NF DTU 53.12. Si besoin faire intervenir un professionnel pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque de fuites d'eau dans la pièce.

#### Support neuf en béton

Il fera l'objet d'une reconnaissance des supports conformément à la norme NF DTU 53.12 afin de vérifier :

- le taux d'humidité avec le test de la bombe à carbure (3% pour les liants hydrauliques ou 0.5% pour la chape anhydre) ;
- la présence de microfissures et fissures ;
- la cohésion de surface (test de la rayure) ;
- la porosité (test de la goutte d'eau) ;
- la planéité (5 mm maximum sous la règle de 2 m et 1 mm sous un réglét de 0,20 m).

.

Il devra être auto-porteur, propre, sec, à niveau, sans contamination de résidus et dépourssiéré par aspiration.

Si la reconnaissance des supports indique que le support nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol (et de son primaire associé), celui-ci devra être adapté au support visé et classé P3 conformément à la norme NF DTU 53.12.

#### Support neuf en bois

Il fera l'objet d'une reconnaissance des supports conformément à la norme NF DTU 53.12 afin de vérifier :

- la planéité (3 mm maximum sous la règle de 2 m) ;
- les joints entre éléments ;
- le désaffleure entre lames (< 1 mm) ;
- la déformation du support ;
- la ventilation de la sous-face du plancher ;

Il devra être solide sans déformation, propre, sec, à niveau, sans contamination de résidus et dépourssiéré par aspiration.

Si la reconnaissance des supports indique que le support nécessite une préparation, le support pourra être poncé sur la totalité de la surface.

Dans le cas de la mise en œuvre d'un enduit de sol (et de son primaire associé), celui-ci devra être adapté au support visé et classé P3 conformément à la norme NF DTU 53.12.

La mise en œuvre sur un plancher en bois sans ventilation en sous-face n'est pas permise.

#### Support en rénovation

Les supports en rénovation admis seront ceux décrits dans la norme NF DTU 53.12 comprenant notamment les revêtements de sol vinyles compacts, les carrelages, les dalles vinyles amiantées ou les peintures de sol.

Il fera l'objet d'une reconnaissance des supports conformément à la norme NF DTU 53.12 afin de vérifier :

- le désaffleure ;
- la profondeur des joints ;
- l'ouverture des joints.

Il devra être propre, sec, plan, sans contamination de résidus et dépourssiéré par aspiration.

Si la reconnaissance des supports indique que le support nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol (et de son primaire associé), celui-ci devra être adapté au support visé et classé P3 conformément à la norme NF DTU 53.12.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol par superposition (autres que ceux indiqués ci-dessus) n'est pas permise. L'ancien revêtement devra être retiré et le support dûment préparé (cf. support neuf).

Sur un ancien support béton, grattez et enlevez les anciens adhésifs ainsi que tout produit d'égalisation n'adhérant pas au sol.
Dans le cas où le support est un ancien carrelage, il sera nécessaire d'appliquer un enduit de sol (et son primaire associé) pour éviter que le spectre des carreaux n'apparaisse à la surface du revêtement si les joints entre carreaux sont supérieurs à 4 mm de large et 1 mm de profondeur, et pour tout désaffleure de plus de 1 mm entre carreaux.

Ne pas poser un revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) sur un revêtement de sol textile ou à base de fibres, vinyle ayant une couche acoustique, vinyle expansé à relief, linoléum avec mousse, caoutchouc avec ou sans mousse, parquets collés sur terre- plein.

panneaux de bois (MDF, OSB), planchers sur lambourde, parquets flot-tants et revêtement stratifiés.

#### Avant l'installation

Lors de la réception du revêtement, il sera nécessaire de vérifier que les boîtes proviennent du même lot pour éviter des écarts de coloris.

#### Température et hygrométrie

Le stockage du revêtement de sol sur le chantier se fera horizontalement, sur une surface plane, 48 heures minimum avant la pose, à une température ambiante comprise entre 15°C et 25°C jusqu'à la mise en service du local. Les paquets pourront être superposée par pile de 10 paquets maximum.

Lors de l'installation, la température du support devra être comprise entre 15°C et 25°C. Si besoin, prévoir un chauffage d'appoint permettant d'obtenir les conditions ci-dessus.

Elle devra ensuite être maintenue entre 10°C et 30°C pendant toute la durée de vie du revêtement pour éviter une déformation importante du revêtement.

L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de point de rosée au niveau du support.

#### AVERTISSEMENT

Le revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) ne convient pas dans les locaux dont les températures peuvent varier dans de grandes proportions sur de courtes périodes tel téléranda, mobil home, péniche, jardin d'hiver, ou habitat de loisir léger etc....

En cas d'exposition à l'ensoleillement (présence de baie vitrée, de fenêtre de toit ou de puits de lumière), prévoir une protection par occultation (volet, rideau, store... ) pour éviter une dilatation importante du produit (retrait, apparition de joints entre les dalles ou les lames ). Dans le cas contraire, la pose est interdite sauf pour le revêtement HYBRID sans sous-couche intégrée qui devra être collé avec une colle PU bi-composants.

En cas de présence d'éléments de chauffage (poêle à bois/ à granulés, cheminée,...), le revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) ne doit pas être installé à moins de 40 cm autour de l'élément de chauffage.

#### Chauffage par le sol

Les revêtements de sol HYBRID (THE H SERIES) peuvent être posés avec un système de chauffage par le sol conforme à la norme NF DTU 65.14. La température à la surface de contact ne devra jamais excéder 27 °C. Pour les chapes neuves, l'humidité excessive ou résiduelle de la chape sera éliminée en mettant en route le chauffage pendant 3 semaines consécutives à 60 % de sa charge, puis il sera stoppé 48 heures avant la pose. La remise en chauffe ne pourra se faire que 24 heures au plus tôt après la pose, de façon progressive sur une durée de 48 heures (ou 7 jours au plus tôt dans le cas d'un collage). La pose sur plancher rayonnant électriques (PRE) et sur plancher réversible à eau basse température est exclue.

#### Dimensions de la pièce

La quantité maximale pouvant être installée d'un seul tenant est de 20 ml en longueur et en largeur ou d'une surface maximale de 400 m2. Au-delà de ces dimensions, des joints de fractionnement de 10 mm devront être réalisés, qui seront recouverts par des barres de seuil ou des profilés adaptés. De même on ménagera un joint de fractionnement au seuil entre les pièces, qui sera masqué par une barre de seuil adaptée au support. Il conviendra également de ne pas recouvrir les joints de dilatation présent dans le local avec le revêtement de sol.

#### AVERTISSEMENT

Le non-respect des préconisations concernant les supports et conditions de pose peut induire un désassemblage des lames et des désaffleures, ou compromettre la durabilité de l'ouvrage.

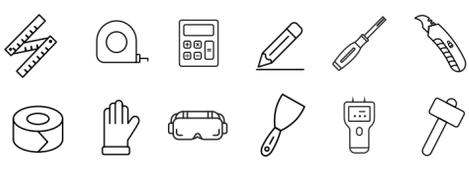
#### IMPORTANT

Lire attentivement la totalité des instructions de pose avant de commencer l'installation. Le revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) devra rester dans son emballage jusqu'au moment de leur installation. La personne qui installe le revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) doit s'assurer que les dalles et les lames ne présentent pas de défauts au moment de la mise en œuvre. Toute dalle ou lame posée sera considérée comme acceptée et conforme. Les dalles ou les lames présentant des imperfections pourront éventuellement être utilisées à l'occasion de coupes, ou échangées auprès de votre fournisseur.

Nous recommandons de toujours mélanger plusieurs paquets différents pour que les nuances possibles de coloris soient réparties dans la pièce.

#### Outils :

Mètre pliant, mètre à ruban, calculette, crayon, outil à biseauter, cutter concave, ruban adhésif, gants, lunettes de protection, truelle, humidimètre, marteau en caoutchouc.



#### Principe

Le revêtement de sol HYBRID (THE H SERIES) sera installé en pose libre en assemblant les éléments entre eux par emboîtement sur le petit côté et le grand côté.

#### Espace périphérique

Un jeu de dilatation devra être réalisé sur toute la périphérie du local. Il sera à minima de 5 mm et au maximum égal à 0,1% des dimensions des côtés de chaque local considéré séparément dans la limite de 10 mm. Un jeu de dilatation de 5 mm devra également être aménagé autour de tout obstacle fixe qui pourrait exister dans la pièce (tuyaux de radiateur, escalier, entourage de cheminée, murets, mobilier très lourd et tous autres éléments qui pourrait constituer un point fixe par rapport au revêtement de sol...).

Placer des cales d'épaisseur adaptée le long des murs (minimum 3 cales par lame ou 2 cales par dalle) qui délimiteront un joint de dilatation périphérique. Ces cales devront être retirées après la pose.

#### Pose du revêtement

Effectuer un calepinage de la pièce de façon à ce que la largeur de la première rangée et de la dernière rangée soit supérieure à 7 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage. La pose pourra être réalisée à joints décalés à répétition (idéalement toutes les 2 ou 3 rangées) ou à joints perdus (en utilisant la chute de la rangée précédente). Dans tous les cas, la rangée suivante devra être décalé au minimum de 30 cm par rapport à la rangée précédente. La longueur d'une dalle ou d'une lame ne pourra pas être inférieure à 30 cm. La première dalle ou lame sera posée dans le coin gauche de la pièce en plaçant une cale d'épaisseur (correspondant au jeu de dilatation) entre le petit côté de la dalle ou de la lame et le mur. Les rainures de la dalle ou de la lame seront orientées contre le mur et les languettes vers le centre de la pièce (voir fig. 1).

Le cas échéant les dalles ou les lames devront être découpées selon la forme du mur (tableautage). Pour réaliser une découpe précise, le contour du mur sera tracé sur l'élément à découper en utilisant un morceau de dalle ou de lame ou bien une cale en bois de largeur appropriée pour servir de guide en suivant le profil du mur.

La suite de la pose de la première rangée se fera en présentant la languette de la dalle ou de la lame suivante dans la rainure de celle déjà en place.

L'emboîtement des dalles ou des lames suivantes se fera par pression verticale sur le petit côté (voir fig. 4).

En bout de rangée, la dernière dalle ou lame devra être découpée après avoir mesuré l'espace entre le mur et la dalle ou la lame précédente (sans oublier de retirer le jeu de dilatation, voir fig. 5).

La pose de la rangée suivante commencera soit avec la chute de la rangée précédente soit avec une nouvelle dalle ou lame entière ou découpée à la dimension voulue par rotation angulaire d'environ 25° sur le grand côté (voir fig. 6). Dans tous les cas, la longueur d'une dalle ou d'une lame ne pourra être inférieure à 40 cm.

Après avoir assemblé 3 rangées complètes, il est recommandé de mettre en place les cales d'épaisseur le long du mur de démarrage au niveau de la première rangée et sur les côtés (au minimum 3 cales par lame ou 2 cales par dalle) – voir fig. 9.

La mise en place de la dernière rangée se fera après avoir mesuré l'espace entre le mur et la dalle ou la lame précédente (sans oublier de retirer le jeu de dilatation) – voir fig. 10.

Les motifs des dalles sont orientés. A cet effet, des flèches directionnelles sont prévues au dos de chaque dalle. Cette orientation doit être prise en compte en fonction du motif souhaité au moment de la pose :

- soit en s'assurant que toutes les dalles sont orientés dans le même sens pour créer une surface homogène,
- soit en faisant tourner chaque dalle d'un quart de tour afin de créer un motif.

#### Cas particulier : Zone exposée à l'ensoleillement (uniquement pour les revêtements de sol HYBRID sans sous-couche acoustique intégrée).

Dans le cas d'une installation dans une zone exposée à l'ensoleillement, la mise en œuvre du revêtement devra se faire par collage en plein sur l'ensemble du local à recouvrir avec une colle PU bi-composant. L'application de la colle sera réalisée par simple encollage. La spatule, le gommage et le temps de gommage sont ceux définis par le fabricant de la colle.

Utiliser des colles ne contenant pas de solvants sensibles à la pression et aux températures élevées. Les colles en aérosols sont à proscrire. Dans tous les cas, il est nécessaire de juxtaposer les carreaux ou les planches bord à bord, en évitant de les faire glisser dans la colle, afin de ne pas créer de cordons de colle entre les joints qui remonteraient à la surface.

#### Traitement des points singuliers

Les pieds d' huisseries pourront être simplement découpés de l'épaisseur du revêtement. Le revêtement sera ensuite glissé sous la moulure sans oublier de prendre en compte le jeu de dilatation correspondant entre le revêtement et le mur.

Après avoir enlevé les cales d'épaisseurs, une plinthe rapportée (ou une baguette en quart de rond ou un profilé si les plinthes n'ont pas été retirées) pourra recouvrir le jeu de dilatation, sans pression sur le revêtement.

Dans les locaux E2, sur une chape à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et sur des supports en bois ou dérivés, un calfatage des rives et des points singuliers est réalisé avant la mise en place des plinthes en remplissant l'espace périphérique avec un mastic élastomère. Le raccordement aux seuils, aux arrêts et aux revêtements adjacents sera assuré par la mise en place d'un profilé adapté.

Autour des pénétrations (ex : tuyaux de radiateur ou de tout autre point fixe), le revêtement de sol sera découpé et le jeu de dilatation sera protégé avec des caches adaptés. Pour les tuyaux de radiateurs, découper la partie arrière du revêtement qui sera ensuite recollée (voir fig. 11).

La barre de seuil, les plinthes ou les profilés ne devront jamais être fixés sur le revêtement mais uniquement sur le support ou sur la paroi verticale. Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun perçement ne pourra être envisagé. Une barre de seuil adhésive sera utilisée.

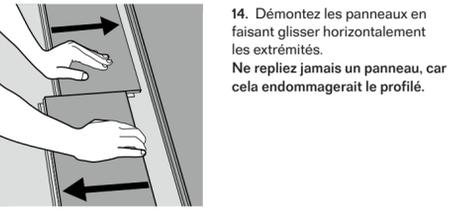
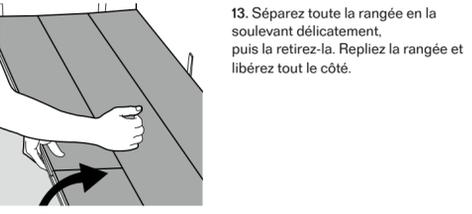
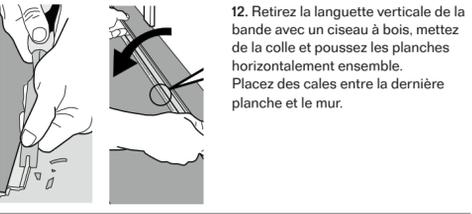
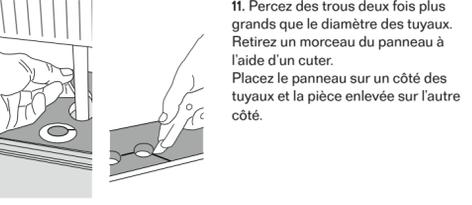
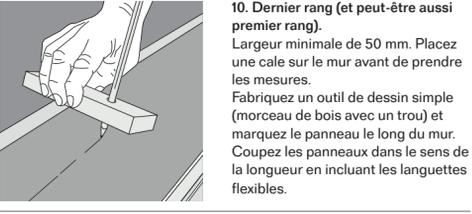
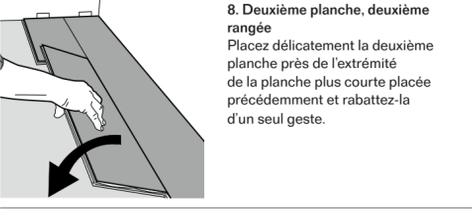
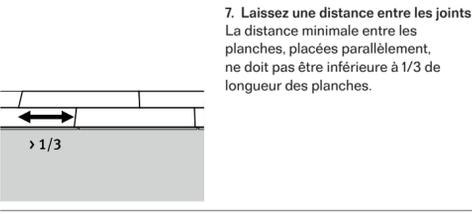
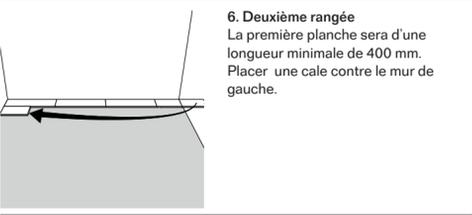
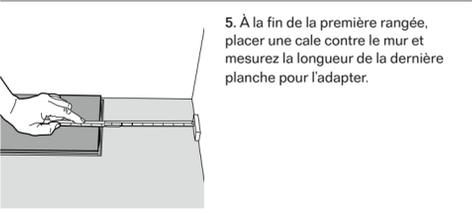
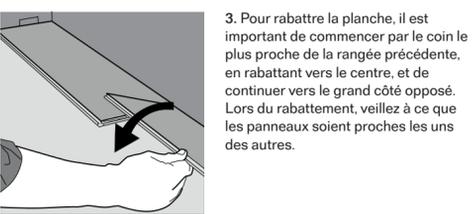
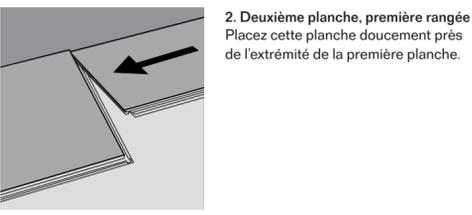
#### Mise en service

Les locaux pourront être ouvert au trafic dès achèvement des travaux. Dans le cas d'une installation en pose collée, les locaux pourront être ouvert 48 heures après l'achèvement des travaux pour un trafic piédestre normal et 72 heures après l'achèvement des travaux pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes.

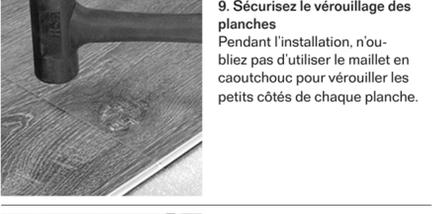
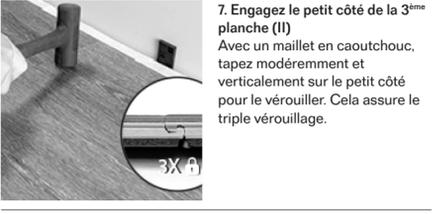
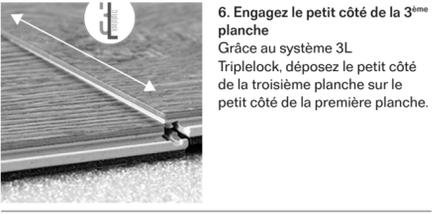
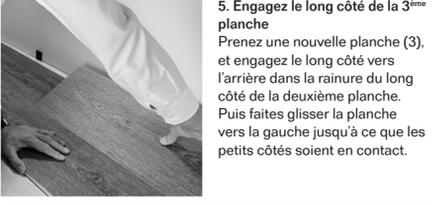
Le revêtement de sol sera protégé lors de l'agencement du mobilier. La mise en place de tapis de protection de sol sous les fauteuils à roulettes est fortement recommandée.

La présence d'eau ou de tout autres liquides sera à éviter et devra être éliminer dès que possible.

## Välinge 5G® Locking system **5G**



<b>1</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	
<b>11</b>	<b>1</b>
<b>21</b>	



Attention : Remarques sur la durée de garantie du produit
La durée de la garantie diffère d'une région à l'autre. Si vous souhaitez vérifier la durée de la garantie du produit acheté, veuillez contacter nos bureaux locaux. WAW SAS, Politique générale de garantie de produits.